

Note technique

Travaux financés par le ministère chargé de l'environnement

CONFORMITE TECHNIQUE DES APPAREILS DE MESURE POUR LA SURVEILLANCE DES POLLUANTS REGLEMENTAIRES

Bilan 2016

S.VERLHAC (INERIS), S.CRUNAIRE, F.MATHE (MD)

SYNTHESE

Le LCSQA a un rôle d'expertise dans le processus de vérification de la conformité technique des appareils utilisés par les AASQA pour la surveillance réglementaire de la qualité de l'air. Suite à l'étude du dossier technique remis par le porteur de la demande (constructeur ou distributeur), l'avis technique émis par le LCSQA et examiné par la Commission de Suivi concernée permet au MEDDE d'entériner ou non la conformité technique des appareillages expertisés.

S'agissant de la mesure réglementaire de la concentration massique des PM₁₀ et PM_{2.5}, ont été étudiés en 2016 les dossiers des appareils suivants :

- l'analyseur automatique modèle FIDAS 200 de la société PALAS (représentée par la société ADDAIR),
- l'analyseur automatique modèle MP101M nouvelle version modifiée de la société Environnement SA,
- le préleveur à bas débit modèle PNS-18T de la société DERENDA (représentée par la société ECOMESURE).

Concernant la mesure réglementaire de la concentration massique en polluants gazeux, ont été étudiés en 2016 les dossiers des appareils suivants :

- l'analyseur automatique d'ozone modèle O3 42e de la société Environnement SA,
- l'analyseur automatique de dioxyde de soufre modèle AF 22e de la société Environnement SA,
- l'analyseur automatique de monoxyde de carbone modèle CO 12e de la société Environnement SA,
- l'analyseur automatique de dioxyde d'azote modèle T500U de la société TAPI (représentée par la société ENVICONTROL).

1. CONTEXTE

Le Ministère en charge de l'environnement a souhaité en 2016 ne plus utiliser la notion d'homologation. Dans le nouveau processus (en cours d'élaboration ¹) basé sur la vérification (par le LCSQA) de la conformité technique d'un appareillage pour la surveillance réglementaire de la qualité de l'air à partir des informations transmises par le porteur du dossier (constructeur ou distributeur), les exigences vis-à-vis de ce dernier restent à ce jour les mêmes que pour le schéma précédent.

Actuellement, seul le LCSQA est porteur de ce processus, avec l'aide de la Commission de Suivi concernée et du Comité de Pilotage de la Surveillance de la qualité de l'air. L'intérêt des constructeurs/distributeurs pour cette reconnaissance de l'aptitude technique de leurs produits reste effectif, le nombre de demandes d'expertise étant passé de 1 en 2015 à 7 en 2016.

2. MATERIELS EXPERTISES ET RESULTATS

Sept dossiers techniques ont été expertisés en 2016, (3 pour les particules, 4 pour les gaz), impliquant 7 fabricants et/ou distributeurs. Le tableau ci-dessous présente les résultats des évaluations.

¹ Le projet est disponible sur le site du LCSQA : <http://www.lcsqa.org/conformite-technique-appareils-mesure>

Constructeur	Modèle	Polluant(s) mesuré(s)	Commentaires	Résultat de l'évaluation
Environnement SA	O3 42E	O ₃	-	CONFORME
TAPI	T500U	NO ₂	Attente d'informations complémentaires	NON CONFORME
Environnement SA	AF 22E	SO ₂	-	CONFORME
Environnement SA	CO 12E	CO	-	CONFORME
PALAS	FIDAS 200, 200S et 200E	PM ₁₀ et PM _{2,5}	<u>Restrictions d'utilisation :</u> - munie d'une ligne IADS de 1,20 m uniquement ; - uniquement sur des sites de typologie de fond urbain et péri urbain.	CONFORME
DERENDA	PNS-18T	PM ₁₀ et PM _{2,5}	Attente d'informations complémentaires	NON CONFORME
Environnement SA	MP101M modifiée	PM ₁₀ et PM _{2,5}	Attente d'informations complémentaires	NON CONFORME

Les appareillages reconnus « conformes » peuvent être achetés par les AASQA dans le cadre de leurs missions de surveillance réglementaire de la qualité de l'air.

Pour les appareillages jugés « non conformes », un réexamen de la demande peut être fait le cas échéant après apport des informations complémentaires demandées.

Des travaux ont également eu lieu afin d'élargir cette notion de conformité technique aux postes centraux. Quatre réunions du GT « constituants » et 3 réunions téléphoniques de ce GT avec les constructeurs ont eu lieu en 2016.

La proposition de spécifications du nouveau langage de commande est constituée par un corpus de fichiers. Ces fichiers ont tous été amorcés en 2015 et courant 2016, la rédaction des différents documents a été poursuivie. A ce jour différentes fonctionnalités font encore l'objet d'échanges avec les constructeurs. Il reste à rédiger des parties sur la configuration, la gestion des postes de secours et à remettre en forme les documents sur les fonctionnalités internes de la station.